



Microsoft xbox 360 console de salon

Par **Jilux_old**, le **25/05/2007 à 17:40**

Bonjour à tous,
Je présente mon affaire, j'ai acheté une xbox 360 le pack à 399,99€ le 03/11/06 à Leclerc. J'ai eu beaucoup de problèmes avec je vous fait un résumé, ma première console elle a eu une erreur qui s'affichait sur mon écran de télévision j'ai appelé le service après vente de microsoft la personne que j'ai eu m'a dit de l'envoyer. UPS est venu la chercher et m'en a renvoyé une autre. Je reçois ma deuxième console mais celle-ci s'éteignait toute les 10 min elle a duré 3 semaines environ. Je l'ai renvoyé au sav et il m'en renvoie une autre bien évidemment. Mais ma troisième console me disait s'en arrêter que mon disque était sale et que je devais le nettoyer. Donc je dois encore envoyer ma console au sav, il m'en envoie une autre en me disant que celle-ci fonctionnera Ils m'ont donné un jeu comme geste commerciale. Je reçois ma quatrième console le 11/05/07 par ups mais comme d'habitude j'ai un problème mon bouton de connexion bluetooth ne fonctionne pas dès son arrivée donc je ne peux pas connecter mes manettes. J'ai donc téléphoné au sav, et j'ai demandé un remboursement mais la personne n'a pas voulu. Elle a voulu encore me faire un geste commerciale donc j'ai eu un jeu et je vais recevoir 3 mois de live gratuitement. Je voudrais avoir votre aide car j'en ai marre de me battre avec microsoft à chaque fois, il m'envoie des gestes commerciale oui en effet c'est gentil mais je ne peux jamais jouer avec ma console. Pouvez-vous m'aider car je n'arrive à rien quand je leur téléphone pour eux s'est presque normale que je n'ai pas ma console. Que puis-je faire?
Je vous remercie de votre aide.
Cordialement

Par **Jurigaby**, le **26/05/2007 à 22:06**

Bonjour.
Vous êtes en droit de demander la restitution du prix sur le fondement de la garantie légale des vices cachés prévue par les articles 1641 et suivants du code civil.
Je

vous invite à mettre en demeure microsoft de s'exécuter.rnrnCdt.

Par **Jilux_old**, le **27/05/2007 à 09:25**

Je vous remercie de votre réponse, je pensais bien que j'étais dans mon droit mais face à eux c'est supers dur de ce faire entendre. J'avais une autre question j'avais eue un supérieur qui m'a dit qu'ils allaient me renvoyer une console par les transporteurs UPS mais imaginons que celle-ci à un nouveau problème? Je vais devoir payer pour aller au tribunal? Je pense que oui, et je me disais est-ce-que vous connaissez des personnes qui pourrait m'aider dans mon cas? comme orgeco par exemple il y en a pas d'autre. Encore merci de m'avoir répondu sur mon sujet.rnCordialement.